

Sujet : Arrêté mise à jour PLU

De : > ajb (par Internet) <ajb@ville-saintemarie.re>

Date : 25/04/2022 à 10:50

Pour : HOAREAU Jimmy - DEAL Réunion/SPRINR/UPRN <jimmy.hoareau@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : Dominique BAREGE <dbarege@ville-saintemarie.re>

Bonjour Monsieur HOAREAU,

Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté n°20221159 du 24 avril 2022 qui annexe au PLU l'arrêté préfectoral n°2022-13/SG/SCOPP du 04 janvier 2022 relatif aux PPRS Littoraux au PLU, le document est également transmis au contrôle de la légalité et affiché en mairie.

Cordialement

Angelique JEAN-BAPTISTE

Agente Instructrice

Service Règlementation

Fixe : 0262532498 - **GSM :**

3 Rue de la République 97438 Sainte-Marie

Web : www.ville-saintemarie.re

Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'attention exclusive du destinataire nommément désigné.

La Mairie de Sainte-Marie décline toute responsabilité au titre de ce message, qui n'engage que son auteur, et qui ne peut en aucun cas lui être opposé.

— Pièces jointes : —

DOC250422-25042022094758.pdf

452 Ko